



N°2022 - 78

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-neuf septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Mme ARHARBI Nadia - M. BAGNASCO Sylvain - M. BALLAND Eric - M. BERTOLOTTI Michael - Mme BEURTON Christelle - M. BELKACEM Smaïl du point n°9 « Perspective d'avenir pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées » au point n°15 « Divers » - Mme BONAN Mathilde - Mme BROSSARD Valérie - Mme CHAMPION Sophie - Mme CINTAS Marie-Rose - Mme DANOVARO Martine - M. EHRHARDT Vincent - M. FRASCHINI Patrick - M. GUILBERT Matthieu - Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent - Mme NOIROT Isabelle - Mme POCH Stéphanie - M. ROGER Dominique - Mme ROSER Jennifer - M. ROTUREAU Anthony - M. SCHIVRE Marc - M. SIEGWARTH Daniel - M. SIMECSEK Florian - M. WACHOWIAK Yann

Absents ayant donné procuration :

M. CARRÉ Dominique donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à TACCONI Pierre - Mme VILLARRUBIA Elvire donne procuration à M. BALLAND Eric

Absents excusés : M. BELKACEM Smaïl du point n°1 « Communications » au point n°8 « Rabaissement de trottoir - Accord rue des Tilleuls »

Secrétaire de séance : Mme NOIROT Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28 du point n°1 au point n°8 et 29 du point n°9 au point n°15

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

- afin d'inscrire les crédits nécessaires suite aux annonces du gouvernement concernant la majoration du point d'indice pour la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 057-215702697-20220929-2022_78-DE

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
		Crédits ouverts	Crédits réduits			
012 64111 012 64131	Suite aux annonces du gouvernement, majoration du point d'indice pour la fonction publique prenant effet au 1er juillet 2022.	150 000,00 €				
023.023.01 (ordre)	Virement à la section d'investissement		150 000,00 €			
TOTAL		0,00 €		TOTAL		0,00 €

INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
		Crédits ouverts	Crédits réduits			Crédits réduits
2313.145	Projet centre équestre		75 000,00 €	021.021.01 (ordre)	Virement de la section d'exploitation	150 000,00 €
2315.146	Projet MAPA		75 000,00 €			
TOTAL		150 000,00 €		TOTAL		150 000,00 €

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à faire appliquer la décision modificative n°1/2022.

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations
A Guénange, le 30/09/2022**

**Le Maire,
Pierre TACCONI**

